



ORPC du district de Lavaux-Oron

Comité de direction

p.a. ORPC du district de Lavaux-Oron  
Rte de l'Industrie 15 – 1072 Forel-Lavaux

## **PRÉAVIS AU CONSEIL INTERCOMMUNAL**

**N° 01 - 2025**

**SÉANCE DU 15 MAI 2025**

## **Comptes 2024**

---

### **Responsabilité(s) du dossier :**

- Jean-Marc Chevallaz, président du CODIR

Forel, le 20 mars 2025

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers intercommunaux,

## 1. Objet du préavis

Conformément aux dispositions légales,

- de la loi du 28 février 1956 sur les communes (art. 93a) situation au 01.07.2013
- du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes

le Comité de direction a l'honneur de soumettre à votre approbation les comptes 2024 de l'ORPC du district de Lavaux-Oron. Ces derniers ont été élaborés conformément aux directives cantonales et soumis à contrôle par un organe de révision qui a établi son rapport.

Pour cet exercice, le total des charges se monte à CHF 1'834'651.26 et le total des revenus à CHF 1'898'753.05, d'où un excédent de revenus de **CHF 64'101.79**.

Ainsi, le coût réel par habitant (65'135 habitants au 31.12.2023) se monte à CHF 22.27 (selon budget 2024, 64'479 habitants au 31.12.2022 à CHF 23.49).

L'année 2024 a été usuelle, avec un total de 2 801 jours de services (contre 3 007 en 2023).

Les commentaires sur les comptes ainsi que le rapport de gestion ci-joints vous apporteront des informations détaillées.

Au vu du bon résultat de l'exercice 2024 et du renouvellement des véhicules à venir, le Comité de direction propose de virer le montant total de CHF 64 101.79 au crédit du compte n° 9233.100.01 « Avance des communes » ; au 31.12.2024 ce compte s'élèverait donc à CHF 217 932.02.

## 2. Conclusions

Fondé sur ce qui précède, le Comité de direction vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les membres du Conseil intercommunal, de bien vouloir prendre la décision suivante :

**Le Conseil intercommunal  
de l'Association « ORPC du district de Lavaux-Oron »**

- vu le préavis No 01 – 2025 du Comité de direction du 20 mars 2025 ;
- vu le rapport de la commission de gestion ;

**décide :**

- d'approuver les comptes 2024 de l'ORPC du district de Lavaux-Oron tels que présentés ;
- de donner décharge aux organes responsables.

Approuvé par le Comité de direction dans sa séance du 20 mars 2025.

Au nom du Comité de direction

Le président



J.-M. Chevallaz



Le secrétaire ad intérim



O. Pittier

### Annexes :

- Comptes 2024
- Commentaires sur les comptes 2024